

INSERM
101 rue de Tolbiac
75654 Paris Cedex 13
INSERM

Voici votre carte d'assistance voyages « Chubb Business Class ».

Détachez votre carte « Chubb Business Class » et conservez-la précieusement avec vos documents personnels. Elle contient les informations concernant vos garanties d'Assurance et d'Assistance ainsi que le numéro à contacter en cas d'urgence.

Cette carte n'est pas reconnue comme une garantie de paiement en cas d'hospitalisation.

Frais médicaux hors du pays de domicile

Cette garantie s'applique à l'occasion des Missions Professionnelles effectuées dans le monde entier à l'Exclusion du Pays de Domicile.

Cette garantie est acquise, sans limitation de somme mais dans la limite de Cinq Cent jours consécutifs de traitement par Sinistre, en cas d'Accident ou de Maladie ; **Chubb Assistance** avance et prend en charge les frais consécutifs à une Hospitalisation ainsi que tous les frais de consultation, les frais pharmaceutiques, les frais de radiographie et d'analyses médicales, après déduction des remboursements de la Sécurité Sociale et de tout autre organisme complémentaire.

L'ensemble de ces frais doit être exclusivement prescrit par un praticien légalement habilité à la pratique de son art et titulaire des diplômes requis dans le pays où il exerce. Ces frais doivent avoir été engagés pour des traitements, du matériel et/ou des soins médicaux nécessaires au rétablissement de la condition de la personne Assurée. Ils ne doivent pas dépasser le niveau moyen des dépenses pour des traitements, du matériel et/ou des soins services médicaux similaires sur le lieu où ces frais sont engagés. Ils ne comprennent pas les frais supplémentaires qui n'auraient pas été engagés si l'Assuré ne bénéficiait pas d'une assurance.

- En cas d'Hospitalisation sur le lieu de la Mission, les frais en découlant sont pris en charge directement par **Chubb Assistance**. Dans tous les cas, l'Assuré s'engage à présenter sa demande de remboursement auprès de son organisme social de base, de sa mutuelle et de tout organisme d'assurance ou de prévoyance auquel il peut prétendre et à reverser les sommes ainsi perçues à **Chubb Assistance**.
- En cas d'Hospitalisation, l'Assuré doit obligatoirement prendre contact avec **Chubb Assistance** dès son arrivée

Worldwide Insurance

En cas d'urgence, contactez :

Chubb Assistance
7 jours sur 7 et 24 heures sur 24

+33 1 55 91 48 09

**Pour des
sinistres
assurance**

AHdeclaration@chubb.com

Précisez le N° de Police/Convention Chubb Business Class

Important : Cette carte est strictement réservée à l'usage de la société détentrice, de son collaborateur Assuré. Si vous trouvez cette carte, renvoyez-la sous pli non affranchi à Chubb European Group Limited – 8, avenue de l'Arche 92419 Courbevoie Cedex - France.

The use of this card is limited strictly to the employees of the contracting company. Anyone finding this card, please send C.O.D. to: Chubb European Group Limited – 8, avenue de l'Arche 92419 Courbevoie Cedex - France.

CHUBB Chubb Assistance

N° Contract : FRBBBA15584

Société : INSERM

Convention : BX9

Références à communiquer

Société : INSERM

N° de Contrat : FRBBBA15584

Convention: BX9

Site web : www.chubb.com/fr/businessclass

Informations médicales et voyages, crise et sécurité